

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/227 DU 23 MARS 1978  
M.J.T.D.F.P.S.G.F.P.T. 6.5.10  
portant reclassement et nomination de Monsieur WENAMIO Pascal, Inspecteur de 4<sup>e</sup> échelon des Postes et Télécommunications.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN;

(Visas :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.77;  
(/u la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 59-8/FP du 24.1.1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo;  
(/u le décret n° 59-11 du 24.1.59 fixant le statut des cadres des Directeurs et Inspecteurs Principaux des P.T.  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la République du Congo;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67-50 du 2.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u l'Acte 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'arrêté n° 1402/MAT.KM.CPT du 30.3.1976 portant promotion au titre de l'année 1975 des fonctionnaires des catégories A et B des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 1578/DOS en date du 26.7.1977 du Directeur Général de l'Office National des Postes et Télécommunications;  
(/u le certificat de prise de service de l'intéressé en date du 16.7.1977 du Directeur des Affaires Administratives et Sociales de l'Office National des Postes et Télécommunications;  
(/u le diplôme de l'intéressé n° 1419;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

.../...;

DECRET

.../...

ARTICLE 1er: En application des dispositions du décret n° 59-11 du 24.1.1959 susvisé Monsieur MENAMIO Pascal, Inspecteur de 4<sup>e</sup> échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Postes et Télécommunications en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Centre d'Enseignement supérieur des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer de Paris est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur Principal de 2<sup>e</sup> échelon(Branche Administrative) indice 890 Acc=néant.

ARTICLE 2: Le présent ~~décret~~ qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16.7.1977 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 23 MARS 1978

Par le Deuxième Vice Président  
du Comité Militaire du Parti et  
nommant le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement Ministre du Plan;

Le Ministre de l'Information et des  
Postes et Télécommunications

Colonel Célestin GOMA FOUTOU

Le Ministre du Travail et de la  
Justice Garde des Sceaux.

Alphonse NOUTSOU-POUATI.

P. Le Ministre des Finances  
en mission,  
Le Ministre Délégué auprès du  
Premier Ministre, chargé du  
Plan.

François BITA

AMPLIATIONS:

JORPC.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
DFP.SGFPT.	3
ONPT.	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1

*Nuf*